

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Gradignan - Aménagement du Parc Jehan Buhan - Fonds de concours -<br/>Décision - Convention - Autorisation</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en valeur des espaces naturels, la commune de Gradignan a entrepris la protection et l'aménagement de l'Eau Bourde et de ses abords.

La commune propose aujourd'hui la reconquête d'un site (parking, abords d'un gymnase...), en entrée du quartier de Malartic, le long de l'Eau Bourde, pour y créer un nouveau parc : le parc Jehan Buhan.

Elle souhaite, par cette opération, renforcer la présence d'espaces verts de convivialité et de proximité.

Cet espace public permettra de favoriser le développement des pratiques de découverte du milieu naturel le long de l'Eau Bourde, tout en conservant des fonctions sociales de détente et de loisirs.

Par ailleurs, ce parc se situe sur le trajet de la Boucle Verte, il pourra donc être une étape dans le circuit intercommunal de découverte des espaces naturels.

Le projet consiste à redessiner les espaces, dégager et mettre en valeur la rivière, équiper le lieu de matériels de détente et de découvertes, densifier les plantations.

L'action se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

**2010** : consultation pour le choix du maître d'œuvre et études complémentaires

**2011** : finalisation des projets d'aménagement paysager et de cheminement

- 1er semestre : lancement des appels d'offres entreprises
- 2ème semestre : démarrage des travaux phase n°1

**2012** : finalisation des travaux phase n°2

La participation communautaire s'effectuera sous forme d'un fonds de concours de 600.000 € HT, soit 45 % du montant global de l'opération.

Elle sera attribuée en 3 fois à l'issue de la réalisation de l'étude et de chacune des phases de l'opération aux conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

En effet, conformément aux modalités habituelles de soutien financier de la Cub, il s'avère possible d'apporter une aide au titre de l'article L5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre [la Communauté Urbaine] et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales).

Cette demande de fonds de concours s'inscrit également dans le cadre de la fiche action 4-D du contrat de co-développement de la commune de Gradignan : « Valorisation de la trame naturelle de la Vallée de l'Eau Bourde – Parc Jehan Buhan ».

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Financement prévisionnel global :

|       | Dépense HT                                    |                    | Recettes HT             |                    |
|-------|-----------------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| 2010  | Etude complémentaire de niveau APD            | 30 000 €           | Communauté Urbaine      | 600 000 €          |
| 2011  | Phase 1 aménagements paysagers                | 550 000 €          | Conseil Général Gironde | 110 000 €          |
| 2012* | Phase 2 aménagements paysagers et cheminement | 737 000 €          | Commune                 | 607 000 €          |
|       | <b>TOTAL DEPENSES</b>                         | <b>1 317 000 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>1 317 000 €</b> |

se décomposant de la façon suivante :

|              | Dépense HT                                    |                    | Recettes HT             |                    |
|--------------|-----------------------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| <b>2010</b>  | Etude complémentaire de niveau APD            | 30 000 €           | Communauté Urbaine      | 15 000 €           |
|              |                                               |                    | Commune                 | 15 000 €           |
|              | <b>TOTAL 2010</b>                             | <b>30 000 €</b>    | <b>TOTAL 2010</b>       | <b>30 000 €</b>    |
| <b>2011</b>  | Phase 1 aménagements paysagers                | 550 000 €          | Communauté Urbaine      | 250 000 €          |
|              |                                               |                    | Conseil Général Gironde | 50 000 €           |
|              |                                               |                    | Commune                 | 250 000 €          |
|              | <b>TOTAL 2011</b>                             | <b>550 000 €</b>   | <b>TOTAL 2011</b>       | <b>550 000 €</b>   |
| <b>2012*</b> | Phase 2 aménagements paysagers et cheminement | 737 000 €          | Communauté Urbaine      | 335 000 €          |
|              |                                               |                    | Conseil Général Gironde | 60 000 €           |
|              |                                               |                    | Commune                 | 342 000 €          |
|              | <b>TOTAL 2012*</b>                            | <b>737 000 €</b>   | <b>TOTAL 2012*</b>      | <b>737 000 €</b>   |
|              | <b>TOTAL DEPENSES</b>                         | <b>1 317 000 €</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>   | <b>1 317 000 €</b> |

\* pour l'année 2012, la participation communautaire sera intégrée dans les contrats de co-développements 2012-2014.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :**

**Le Conseil de communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010/768 du 12 juillet 2010 portant en gagement national pour l'environnement,

Vu la délibération n° 2009/0444 du 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2009/2011,

**Entendu le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT QUE :**

- la Communauté Urbaine de Bordeaux soutient la valorisation des paysages et des espaces naturels d'agglomération,
- le parc Jehan Buhan constitue une étape dans la découverte des espaces naturels de la vallée de l'Eau Bourde, reconnue comme trame verte et bleue d'agglomération
- la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée à soutenir le projet d'aménagement du parc Jehan Buhan dans le cadre des contrats de co-développement,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Un fonds de concours d'un montant de 600 000,00 € H.T. est attribué à la commune de Gradignan pour la création du parc Jehan Buhan, selon les modalités de règlement fixées dans la convention annexée à la présente délibération.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée qui précise les modalités de règlement de ce fonds de concours.

**Article 3 :**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal en section d'investissement chapitre 204, fonction 8330, article 204141, CRB D400, programme OC03.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 JANVIER 2011**

**PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2011**

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. Serge LAMAISSON